



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Réunion du 15 octobre 2004**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni
le 15 octobre 2004 à 14 h.**

Etaient présents :

M. Claude BLANCHEMAISON, M. Alain FOUQUET, M. Jean-François DESMAZIERES, Mme Hélène DEFROMONT, M. Dominique GESLIN, M. François SENEMAUD, M. Serge TOMASI, M. Gérard BLONDEL,
M. Robert DEL PICCHIA, Mme Isabelle GOUGENHEIM,
M. Francis HUSS, M. Jean-Pierre BAYLE, Mme Anne BARNAUD, Mme Béatrice COTHENET,
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH,
M. Michel BOUDOUX, M. Philippe ESNAULT, M. Roger FERRARI, Mme Catherine JUSTIN,
M. Philippe SEVERAC.

Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Gilles LE MOAL, M. Jean PARMENTIER

Etaient excusés : M. François ROCHEBLOINE, le chef du service des français à l'étranger et les représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministère délégué au commerce extérieur.

POINT N°3 : autorisation de construction d'un établissement scolaire à Hô Chi Minh Ville

Mme BOSSIERE explique que la capacité d'accueil de l'école Colette d'Hô Chi Minh Ville doit être augmentée, afin de répondre à une forte croissance constatée et attendue des effectifs d'élèves.

Le département ne pouvant envisager de financer la construction d'un établissement scolaire sur le titre V de son budget, l'agence demande au conseil d'administration l'autorisation d'emprunter pour se porter acquéreur d'un terrain, financer la construction de nouveaux bâtiments, mettre les bâtiments à la disposition de l'établissement. En contrepartie, l'établissement versera une contribution immobilière égale au remboursement de l'annuité de l'emprunt.

Le montant de l'emprunt évalué à 4 millions d'euros sera inscrit dans le cadre du budget primitif 2005 de l'agence.

VOTE POUR : 16

CONTRE : 3

ABST. : 0

L'autorisation d'emprunter pour la construction d'un établissement scolaire à Hô Chi Minh Ville est accordée.

La directrice


Maryse BOSSIÈRE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,

Monsieur le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie

Monsieur le secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre délégué au Budget